

AVIS PUBLIC – DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Est donné, par la soussignée, à l'effet que le conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire du lundi 3 juillet 2023, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Demande de dérogation pour la desserte de trois propriétés avec une entrée commune au 23 chemin de la Butte, lot 4 379 648
- Demande de dérogation sur la hauteur de 8,68m, au lieu de 7,5m d'un bâtiment principal au 77 rue Chagnon
- Demande de dérogation pour la largeur d'un quai de 2,44m au lieu de 2m, au 9 rue des Jacinthes
- Demande de dérogation pour la hauteur de 10,08 mètres au lieu de 7,5m d'une résidence, rue des mélèzes, lot 6 487 478

Toute personne désirant des informations sur ces dossiers peut en faire la demande à l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie ou en communiquant avec l'inspecteur en bâtiment et environnement, par écrit, à inspection@eastman.quebec, ou intervenir auprès du conseil lors de la séance du 3 juillet 2023.

DONNÉ À EASTMAN, ce 15 juin 2023

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lise Coupal".

Lise Coupal
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe